



Schoelcher, le 19 DEC. 2022

## Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER  
☎ 05 96 59 59 68  
✉ [jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de la Martinique  
Compte-rendu de la plénière du 04/10/2022

L'An deux mille vingt-deux et le mardi quatre octobre à neuf heures s'est tenue en salle Emile MAURICE à l'Hôtel de l'Assemblée de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

### Membres présents :

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le DEAL,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- Mme Aude BRADOR, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

### Membres ayant donné pouvoir :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales, à M. MARIE-REINE,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à M. DE GRANDMAISON,
- M. Philippe EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie à M. MONTEZUME,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à Mme TAILAME,

- M. le préfet à Mme DEPOORTER,
- M. le directeur de la Mer, à M. QUEMART,
- Mme la directrice de la DAAF, à Mme JULIEN,
- Mme la directrice de l'ONF, à Mme MOREAU.

**Membres excusés :**

- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLERMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.
- M. le délégué de l'IFREMER Antilles.

**Membres absents :**

- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Andre LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile AGOT, représentant de la pêche maritime,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

**Assistait de droit :**

Mme Michela ADIN, directrice de l'Office de l'Eau, ODE.

**Assistaient :**

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; Mme Cecile CHABANEIX, CTM ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; Mme Mélissa BOCALY, ODE ; M. Nicolas PNOCINI, ODE ; Mme Oméya DESMAZES, ODE ; Mme Cibdy ADELAIDE, ODE ; M. Christophe GROS, DEAL ; Mme Gwenn LAUDIJOIS, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Approbation PV du 05/07/2022
- Désignation d'un membre au bureau du CEB
- Désignation d'un membre au CA de l'ODE
- Arrêté de surveillance SDAGE
- Plate-forme SDAGE
- Alerte coraux
- Questions diverses

## Approbation PV du 05/07/2022

M. MARIE-REINE ouvre la séance.

Il met aux voix l'adoption du procès-verbal du 05/07/2022.

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

## Désignation d'un membre au bureau du CEB

M. MARIE-REINE informe que M. PAVIOT étant devenu vice-président du Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) et qu'étant membre de fait du bureau, une place s'est libérée à ce niveau. Il lance un appel à candidatures pour ce poste. Il précise que le bureau n'est pas renouvelé et que M. Émile GABRIEL reste membre.

Mme Yasmina ÉLISABETH se porte candidate.

M. PAVIOT demande s'il y a possibilité d'augmenter le nombre de membres du bureau.

M. POUTIER précise que le nombre de membres est fixé dans le règlement intérieur.

M. MARIE-REINE note que s'il faut modifier le règlement intérieur, il faut soumettre la question à l'assemblée, ce qui ne pourra être fait qu'ultérieurement.

M. MARIE-REINE met aux voix la candidature de Mme ÉLISABETH.

**Mme ÉLISABETH est élue à l'unanimité membre du bureau du CEB.**

Mme ADIN soumet la question de M. Marcellin NADEAU qui était désigné au titre du bloc communal en tant que maire. Elle indique que depuis qu'il a été élu député la question de son remplacement se pose au niveau du CEB et du conseil d'administration de l'Office de l'eau (ODE).

M. MARIE-REINE répond que l'Association des maires doit désigner quelqu'un.

M. GROS indique qu'il y a eu des échanges avec Marcellin NADEAU et que l'on attend qu'il annonce officiellement sa démission du CEB avant de saisir l'Association des maires.

## Désignation d'un membre au CA de l'ODE

M. MARIE-REINE indique qu'il faut faire une désignation au CA de l'ODE en remplacement de Mme Arlette VIRASSAMY démissionnaire.

Après explication M. Joseph BLEZES se porte candidat.

M. MARIE-REINE met sa candidature aux voix.

**M. Joseph BLEZES est élu à l'unanimité membre du conseil d'administration de l'ODE.**

## Arrêté de surveillance SDAGE

M. MARIE-REINE appelle à la présentation sur l'arrêté de surveillance du SDAGE.

Mme Gwen LAUDIJOIS présente sa partie.

Mme Mélissa BOCALY poursuit la présentation.

Les débats suivants ont lieu.

M. PAVIOT : Je ne vois pas sur la carte la baie du Simon où sont situées une usine, une station de compostage et d'autres activités.

Mme BOCALY : La baie du Simon fait partie de la masse d'eau littorale du Vauclin. Il y a bien un suivi qui est mené sur cette masse d'eau avec les paramètres physico-chimiques, le phytoplancton et les herbiers.

M. MARIE-REINE : Monsieur PAVIOT demande s'il y aura quelque chose de particulier sur la baie du Simon. On sait qu'il y a les rejets industriels de l'usine Clément et le site Holdex.

Mme BOCALY : En termes de surveillance de la directive-cadre sur l'eau (DCE), il n'y a pas de station particulière mise en œuvre dans cette baie. Il y a néanmoins eu un suivi de l'impact sur la baie du Simon mené par la distillerie.

On constate qu'il y a une dégradation globale de ces écosystèmes, mais pas supérieure à ce qu'on peut observer ailleurs. Il est difficile de faire ressortir une conclusion à cette étude. On peut éventuellement vous transmettre les informations si vous le souhaitez.

M. PAVIOT : Qu'est-ce qu'il faut faire pour qu'il y ait une station spécifique de suivi sur la zone ? Je sais que les cours d'eau qui arrivent dans la baie du Simon ne sont pas classés au titre de la DCE. Je vois que les rivières Oman et Desroses sont suivies au François alors que les bassins versants de la montagne du Vauclin sont laissés pour compte. Il faudrait entamer un travail à ce niveau-là parce que cette masse d'eau est importante.

Mme BOCALY : Cela peut éventuellement faire l'objet de suivi par un réseau d'enquête avec des stations supplémentaires. C'est ce que l'on fait sur le bassin de la rivière Desroses, de la rivière Oman et d'autres zones très problématiques. On y mène des études spécifiques dans le cadre de la DCE pour justement mieux comprendre les impacts sur ces zones-là et y apporter les actions nécessaires.

On peut effectivement dans le cadre d'une étude spécifique rajouter des stations de suivi pendant un certain nombre d'années et mettre en place un plan d'action.

Mme HIELARD : Il faut faire la distinction entre le réseau de surveillance qui sert à caractériser l'état de la masse d'eau dans sa globalité et le réseau de contrôle opérationnel (RCO), qui lui vient caractériser un impact particulier. Cela peut être un rejet d'industrie ou de station d'épuration qu'il faut évaluer pour permettre à une mesure du PDM (Programme de mesures) d'être mis en œuvre. Le réseau d'enquête, c'est vraiment en rapport avec une action à réaliser.

Une telle demande doit émaner du CEB. Cela rentre dans l'arrêté préfectoral comme un suivi particulier sur un cycle de gestion de six ans. Il faut définir ce que l'on va suivre, qu'elle est la recherche de l'impact à mettre en évidence. Le RCO s'y prête parfaitement.

M. GROS : Le but de la surveillance est de vérifier l'état des grandes masses d'eau qui ont été définies. Cela n'empêche pas qu'il y ait d'autres types de surveillance, je pense notamment aux stations d'épuration qui ont une obligation vis-à-vis des rejets.

Parfois, il est demandé un suivi du milieu. C'est l'arrêté préfectoral, que ce soit pour les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ou les stations d'épuration urbaines, qui le fixe, mais ce n'est pas le même objectif. C'est pour confirmer que le rejet ponctuel d'une station d'épuration ou d'une industrie n'impacte pas le milieu et non pour suivre la qualité globale de la masse d'eau.

Mme BOCALY : On note cette demande spécifique. On pourra vous envoyer les éléments sur les suivis qui ont pu être menés sur cette baie et on peut réfléchir à un réseau supplémentaire d'enquête pour mieux caractériser les impacts et envisager les actions à mettre en œuvre sur cette zone.

M. PAVIOT : Président, j'en fais la demande.

M. MARIE-REINE : Je suis d'accord avec toi, sachant que c'est un endroit un peu particulier. J'ai bien compris que la surveillance de la masse d'eau est à la charge du privé.

M. BOCALY : La surveillance de l'impact du rejet relève effectivement du privé.

M. MARIE-REINE : Nous sommes tous les deux Franciscains et on sait ce qui se passe. C'est une zone qui mérite d'avoir une attention particulière. Donc ce serait bien que l'ODE puisse suivre cet endroit où il y a du stockage de sargasses et des rejets. Je pense que M. PAVIOT a raison.

Mme BOCALY prend note et poursuit sa présentation.

M. MARIE-REINE met aux voix le projet d'arrêté préfectoral en y incluant les observations de M. PAVIOT.

**Le projet d'arrêté tenant compte des observations formulées obtient un avis favorable à l'unanimité.**

## Plate-forme SDAGE

M. MARIE-REINE annonce la présentation de la plate-forme de présentation du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Mme HIELARD fait la présentation du site internet en ligne.

Mme BEAULIEU : Cela m'intéresse particulièrement, parce que je suis ce qu'il convient d'appeler une geek. Est-ce que le site n'existait pas pour le précédent SDAGE ?

Mme HIELARD : Non, mais par contre le SDAGE 2016-2021 dans sa version numérique a été publié sur le site de l'Observatoire de l'eau et relié par le site de la DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de l'ODE. Il y a une obligation de diffusion. Le CEB avait demandé pour le nouveau SDAGE qu'il y ait quelque chose de plus accessible.

Ici il y a une plate-forme dédiée qui au départ avait été créée pour la consultation en ligne du public. Vu la période de confinement, on n'avait pas repris la démarche des ambassadeurs bleus qui étaient auparavant sur le terrain pour aller demander à la population leur avis.

On a développé une plate-forme numérique et il y a eu de nombreuses publicités qui ont été faites sur les réseaux sociaux, la TV et la radio pour que les gens participent. On a quand même eu un beau taux de réponses par rapport au niveau national, même si elles étaient moins nombreuses qu'avec les ambassadeurs bleus.

Comme cette plate-forme avait été créée pour répondre au questionnaire en ligne et qu'on l'avait habillée avec des vidéos, on a trouvé dommage de la jeter au bout de six mois. On a préféré la recycler et y mettre tous les documents qui sont en lien avec le SDAGE.

On peut y trouver de la vulgarisation, mais aussi tous les détails techniques pour les bureaux d'études. Quand on nous appelle à l'ODE pour nous demander où est le SDAGE, on renvoie systématiquement sur ce lien.

Mme BEAULIEU : Je trouve que c'est vraiment une excellente idée d'avoir un unique point d'entrée pour l'information de tout niveau. Il faut aussi une phase de communication au niveau du grand public pour faire connaître le rôle et l'importance du SDAGE.

On a des campagnes de sensibilisation au niveau des fosses septiques. Les particuliers ont leur fosse, ils estiment ne pas avoir de problème et ils ne voient pas l'intérêt de se mettre aux normes.

J'imagine que ce serait un élément de communication et de sensibilisation qu'il pourrait être intéressant de diffuser. Il faudrait qu'on fasse le lien avec le site de la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) pour que celui-ci partage les vidéos. Il faut qu'on mette en place tout ce qui est lié à la communication et aux réseaux sociaux.

Mme HIELARD : Vous avez parfaitement raison. La sensibilisation et la communication sont des axes forts du SDAGE. Bien que cette plate-forme ait été orientée pour la communication sur le SDAGE, il y a des informations qui sont disponibles sur le site de l'ODE, notamment avec le DFAP (Dispositif de financement de l'assainissement aux particuliers) sur les fosses septiques. Il y a actuellement une importante campagne de communication sur les réseaux sociaux, à la télévision, à la radio.

C'est un axe du SDAGE que de mieux sensibiliser la population. Il y a une coordination à faire progresser, mais c'est une préoccupation centrale.

M. GABRIEL : J'allais poser la même question, mais je vais insister un peu plus. Quelles sont les actions de terrains que vous avez prévues pour mieux faire connaître le SDAGE ? Je pense par exemple aux établissements scolaires. Est-ce qu'il y a une équipe de l'ODE qui a prévu d'aller dans les collèges et d'être sur le terrain pour faire connaître ce SDAGE sur l'année à venir ?

Mme ADIN : En réalité la promotion du travail a beaucoup lieu avant la sortie du document. Après, il ne faut pas se tromper de cible. C'est un document-cadre, stratégique, qui est assez volumineux. D'ailleurs on va en faire une synthèse de 40 pages. Ce n'est pas avec ce document qu'on ira vers n'importe quel public et notamment dans les écoles.

Par contre le Programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'ODE exécute le SDAGE. Pour ceux qui siègent à l'ODE, vendredi le projet du PPI a été adopté et il y aura une adoption définitive en décembre.

C'est à l'aune du PPI de l'ODE que nous exécutons les orientations du SDAGE. C'est là que tu vas trouver des actions concrètes, par exemple sur la sensibilisation, que ce soit dans les forums ODE et vous, les émissions de radio, le magazine ODE et vous.

Il y aura différents types de sensibilisation dans les écoles où on a un certain nombre de conventions. On y va à la demande ou dans le cadre du plan que l'on a prévu. Il y a tout ce que l'on fait avec le Rés'Eau. Il s'agit de 20 associations qui gravitent autour de nous et qui nous permettent de redéployer un certain nombre d'actions. Il y a eu l'opération une semaine pour l'eau autour du 22 mars 2022.

C'est au travers du PPI que l'on va exécuter le SDAGE, mais cela ne va pas être forcément le document que l'on va promouvoir avec le grand public. Bien évidemment tous les partenaires, tous les sachants, tous les acteurs doivent pouvoir appréhender le SDAGE, mais nous en termes d'action vers le grand public, on va passer par le PPI ou le PDM qu'a élaboré la DEAL avec notre concours.

En France, il y a énormément de schémas, donc les acteurs se les approprient. Un maire qui est en train de bâtir son PLU (Plan local d'urbanisme) va devoir prendre en compte un certain nombre d'orientations du SDAGE pour vérifier qu'il respecte le cadre. Par contre pour un élève de troisième qui a une action à faire sur un plan d'eau, on n'utilisera pas la même clé d'entrée.

M. MARIE-REINE : C'est un site numérique qui a été fait pour la vulgarisation du SDAGE, mais en interne, est-ce que c'est suivi ? Est-ce qu'on a la possibilité de poser une question à travers le site internet et d'avoir une réponse ?

Mme HIELARD : Ce n'est pas un site interactif où on peut venir déposer des questions. Il y a quand même les contacts ODE et DEAL qui sont indiqués. C'est vraiment un site d'informations descendantes.

Les gens savent très bien nous trouver quand il y a des questions, par Facebook ou Messenger. On a même une boîte contact lorsqu'on va sur le site de l'ODE. Tous les jours on reçoit des questions auxquelles on répond.

## Alerte coraux

Mme BOCALY fait sa présentation sur l'alerte corail.

Mme ÉLISABETH : On sait que la mangrove, puis les herbiers permettent de faire décanter les sédiments avant d'arriver aux coraux. J'aimerais savoir s'il y a une corrélation entre l'état des coraux actuels qui sont mourants et l'état de la mangrove.

Tous les paramètres qui influent sur la maladie des coraux ne sont pas encore très bien connus. Un lien est-il fait entre les états de la biodiversité en amont et l'état actuel des coraux ?

Mme BOCALY : À l'heure actuelle, il est difficile d'établir cette corrélation, déjà parce que si on a un indicateur corallien, on n'en a pas pour l'état de santé des mangroves. Celui-ci est en cours de développement et devrait être disponible dans deux ans.

On a déjà des études qui ont été menées notamment par le Conservatoire du littoral et qui montrent qu'on a des problématiques d'état de santé des mangroves sur plusieurs zones. On

a d'ailleurs une perte de cet écosystème sur les zones très urbanisées où on a une mauvaise gestion des eaux pluviales qui provoque un déséquilibre de salinité. Cela va favoriser les espèces d'eau douce.

On observe aussi le dépôt de déchets et des rejets directs dans les mangroves. C'est difficile d'établir la corrélation, mais on observe une dégradation de ce milieu.

M. DE GRANDMAISON : En réalité, on a cinq ou sept facteurs qui pourraient impacter les coraux et il faut à un moment donné que l'on puisse éliminer certains d'entre eux. Il faudrait savoir, s'il y a une activité nautique, de carénage, de pêche, d'agriculture ou du ruissellement. Il faut poursuivre l'enquête et éliminer les activités qu'il n'y a pas dans ces zones.

Là ce n'est pas les ancrages de bateaux qui font que les algues poussent. Il faut que l'on arrive à un moment donné à ne pas pointer du doigt tout le monde.

Mme BOCALY : On observe des dégradations globales sur une bonne partie des récifs coralliens de Martinique et on a au final l'ensemble des pressions qui peut être mis en cause. Les ancrages de bateau ne vont pas induire une prolifération d'algues, mais par contre, cela peut provoquer des mortalités de récifs coralliens et s'ils ne sont pas suffisamment rapides pour reprendre le dessus, les algues peuvent se développer à la place.

Ce qui est sûr, c'est qu'avant, les coraux de Fond Boucher étaient dans un bon état et que d'un coup on se retrouve dans un état qui n'est plus du tout correct.

M. DE GRANDMAISON : On sait très bien qu'aujourd'hui que le nombre de pêcheurs, la pratique de la nasse et la pression de pêche diminuent, donc il ne faut pas que l'on dise n'importe quoi.

Jusqu'à maintenant on n'a pas mesuré l'effet de destruction du poisson-lion. Qu'elle est sa responsabilité dans la disparition de certaines espèces ?

M. PAVIOT : Je rejoins M. DE GRANDMAISON sur la nécessité de recenser les causes et d'agir, mais je pense aussi que l'état de la Martinique, avec tout ce que l'on subit, nécessite notre attention et il y a des outils à notre service qu'il faudra optimiser.

Je ne sais pas comment procéder président, mais il y a des choses que l'on pourrait faire, en mobilisant l'ensemble des gens qui sont à notre disposition pour avoir une stratégie d'action sur ces sujets-là.

Mme JULIEN : Je voudrais dire que c'est toujours un peu difficile quand on a beaucoup de facteurs de faire la part des choses dans les contributions de chacun d'entre eux. Maintenant il y a des sites où il est flagrant que tel ou tel facteur peut être prépondérant.

À ma connaissance sur Fond Boucher et pour les aspects baignade, on a très régulièrement des signalements de dysfonctionnement de l'assainissement. Je ne sais pas si c'est le facteur prépondérant sur ce site-là, mais il y a clairement des choses à faire.

Je ne pense pas que l'on puisse isoler un facteur unique, mais il y a certainement des priorisations à faire en fonction des sites. Il faut voir les choses de manière globale.

M. DE GRANDMAISON : Aujourd'hui, on a trop pointé du doigt certaines activités à mes yeux. Oui, il existe du carénage sauvage, mais pas à Fond Boucher. Si aujourd'hui on essaie de faire un travail sur le mouillage, il faut bien que l'on identifie les zones où c'est vraiment lui qui dégrade les fonds marins. On ne peut pas face à un problème mettre tout le monde dans le même sac parce qu'après cela permet à certains de dire n'importe quoi.

Je ne sais pas où se trouve Loup Caravelle. Est-ce qu'aujourd'hui on a une dégradation près des côtes, sur les premiers coraux, à 25 m, à 50 m ?

Mme BOCALY : Dans la baie du Marin, à Sainte Luce, il y a des dégradations fortes et proches des côtes.

M. DE GRANDMAISON : Dans certains cas, je suis favorable à ce que l'on dise que c'est peut-être lié l'activité nautique. Peut-être qu'au Marin avec les stations d'épuration et les mouillages il y a un cocktail explosif. Mais là où il n'y en a pas, il ne faut pas dire tout et n'importe quoi.

Mme BRADOR : Cette alerte tombe à un moment où il faut la faire puisque depuis un certain nombre d'années cela se dégrade tranquillement, sans susciter de réaction et même en nous laissant un peu blasés. On entend que tout se dégrade et on finit par trouver cela normal. On peut aussi chercher un coupable ou se sentir coupable et on tombe dans une situation où on ne sait pas trop comment agir.

Là, ce qu'il faut comprendre, c'est que tout s'emballe et que l'on est dans un ensemble où tout est lié et rien n'est linéaire. Les causes sont difficiles à identifier parce que même si on connaît les bassins versants, la courantologie rend les choses complexes et les changements globaux compliquent les interprétations.

Je pense qu'il faut réussir malgré cette alerte à se dire qu'effectivement, il y a des outils et que l'on n'aura pas le choix que d'être dans des décisions dures. Quand je dis dure, c'est dans le sens de radical, où cela veut dire que l'on n'est pas dans un consensus mou pour prendre des décisions fondamentales. On est dans une recherche d'équilibre, mais avec un résultat.

On peut toujours à améliorer les connaissances, mais j'ai le sentiment qu'après quelques années, c'est peut-être une façon aussi de patienter.

On est en train d'actualiser la cartographie des biocénoses marines en faisant 500 plongées. Cela permettra d'avoir sur tout le territoire une idée de leur état de santé à toutes les profondeurs pour répondre aux questions.

On finance aussi un projet avec l'IRD (Institut de recherche pour le développement) pour connaître les coraux les plus résilients. On a vu qu'avec la SCLD (Stony Coral Tissue Loss Disease ou maladie corallienne liée à la perte de tissus) que certaines espèces étaient plus touchées. Avec l'épisode de blanchiment de 2019, certains coraux étaient plus affectés. Donc l'idée est de comprendre qu'elles sont les espèces qui résistent le plus pour avoir une action plus efficace.

Il y a des programmes de recherche soit fondamentale, soit appliquée, qui sont mis en œuvre. Aujourd'hui, on est dans des instances que ça soit le CEB, le conseil de gestion du Parc marin, le comité de gestion « mangroves » où on est amené à prendre des décisions. Je souhaite qu'à chaque fois désormais qu'il y aura des propositions qui seront présentées dans nos instances, que l'on n'oublie pas qu'il ne faut ni être blasé, ni tomber dans les autres excès.

J'espère en tout cas que l'on aura des capacités à prendre des décisions radicales pour qu'on puisse réellement retrouver une certaine vitalité corallienne, parce qu'on est totalement dépendant de ces récifs. On ne protège pas les récifs coralliens que pour eux, pour la biodiversité, mais aussi pour nous.

Sur la question de la corrélation entre l'état de santé des coraux et des mangroves, la machine s'emballe au point qu'on ne sait même plus si c'est la dégradation de l'une qui provoque l'autre ou l'inverse. Mais en fait cela fonctionne dans les deux sens. Les mangroves sont affectées avec la montée des eaux et l'absence de protection contre la houle apportée par la

barrière de corail. On risque d'avoir des effets sur tous les écosystèmes associés que sont les herbiers et les mangroves.

Il y a dix ans on disait qu'il ne fallait plus être catastrophique. Aujourd'hui, il y a un message d'alerte fort. Je remercie l'ODE et le CEB de le prendre en compte et j'espère que cela va nous interpeller pour prendre des décisions radicales.

M. CATIMEL : Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. On dispose de beaucoup d'études et législation. Il ne faut pas que l'on continue de se cacher derrière de nouvelles études à lancer. On vient de voir que la planète est asphyxiée par l'humain, y compris en Martinique. Donc il y a un moment où il faut que l'on agisse. Comme vous le disiez, beaucoup de choses existent déjà, donc soyons concrets et déployons les actions.

Je constate que l'on dispose d'un suivi du milieu avec les analyses de l'eau notamment sur les côtes. Que disent les analyses de l'eau à Fond Boucher ?

Mme BOCALY : Sur ce site, jusqu'à maintenant on a des analyses plutôt correctes. Globalement sur la côte nord-caraïbe on observait un état un peu meilleur que sur la partie sud et la partie atlantique. Donc en fait les analyses de l'eau physico-chimique ne reflètent pas les apports.

M. CATIMEL : Les dernières analyses datent de quand ?

Mme BOCALY : Celles qui ont fait l'objet d'un rapport datent de 2021. Après on en a qui sont réalisées tous les deux mois.

M. CATIMEL : Comme cela vient d'évoluer sur l'année, il faudrait regarder ce que les dernières disent.

Mme BOCALY : J'ai échangé avec le bureau d'étude et en fait les analyses physico-chimiques dans l'eau ne montrent pas cette problématique. Dans le milieu marin, on a des dilutions très importantes. Si on ne fait pas l'analyse au moment où les nutriments arrivent en grandes quantités et là où ils se déversent directement dans le milieu, on sait que l'on ne va pas les voir.

Par contre, les problématiques qui sont observées sur le phytoplancton permettent de traduire un peu mieux cet apport excessif en nutriment. Quand on a des blooms de développement phytoplanctonique, on sait que l'on a eu ce phénomène.

L'indicateur corail se fait tout de suite sur le terrain. Sur Fond Boucher les analyses de phytoplancton sont en cours et elles prennent beaucoup plus de temps à faire. Après le prélèvement, des spécialistes passent plusieurs jours derrière un microscope à relever et à dénombrer les espèces qui sont identifiées. On est dans l'attente des résultats.

Mais en tout cas s'il y a des dégradations, il y a forcément des causes.

M. BLEZES : J'ai noté qu'il y a une accélération du phénomène entre 2021 et 2022 puisque j'ai retenu qu'un tiers des coraux était perdu. Il y a aussi la maladie sur les oursins. Le problème observé est-il martinico-martiniquais ? Est-ce que l'on connaît la situation des îles voisines ?

Mme BOCALY : La maladie SCTLD est partie de Miami et est arrivée en Martinique et ce faisant elle a impacté toutes les îles qui se trouvaient sur son chemin. Elle a poursuivi sa descente vers Sainte Lucie.

Je n'ai pas connaissance des résultats de leur surveillance. Je ne sais pas si elles mènent des suivis très poussés sur leurs récifs coralliens, mais ce qui est sûr, c'est que la maladie SCTLD est présente sur ces sites-là et il y a de fortes mortalités observées sur ces îles.

La maladie des oursins a été également un problème dans la Caraïbe.

M. GABRIEL : Dans le plan d'action, il est prévu la protection et la gestion des coraux, mais est-ce qu'il y a un programme d'essais pour la réimplantation des coraux qui seraient résilients, plus résistants ?

Mme BOCALY : Je sais qu'il y a des tests qui sont faits par des associations. À l'ODE en tout cas, on n'a pas prévu de programme de ce type.

Mme BRADOR : On n'est pas favorable pour l'instant à la restauration. C'est une position controversée, mais je vais expliquer pourquoi. Il y a, je pense, de la prévention à faire. Si les coraux meurent, c'est qu'ils n'ont pas les conditions pour vivre. Les replanter si on n'a pas d'abord recréé les bonnes conditions, c'est se donner le sentiment que l'on peut agir sur des leviers qui sont plus faciles d'accès. On va aller prendre du corail, le casser, en faire du bouturage et on aura le sentiment d'agir.

On est dans la question de notre rapport à la biodiversité. Notre position, c'est qu'il faut être dans une restauration sélective. Les expérimentations qui ont eu lieu jusqu'à présent visaient les coraux qui allaient être définitivement perdus et où on avait retrouvé des sites pour les implanter. Il y avait les conditions préalables de la restauration.

Je dis qu'aujourd'hui il faut être radical donc je me permettrai de l'être dans mes propos. Les entreprises ont besoin d'avoir une image et elles cherchent quoi faire pour l'environnement. Elles peuvent proposer aux personnes qui sont membres du CEB des projets de restauration. On va partir dans des financements croisés privé-public et cela peut nous donner le sentiment que l'on agit.

Je suis vigilante là-dessus parce qu'il y a vraiment ce préalable à avoir. Cela ne doit pas nous empêcher de travailler avant tout sur la prévention et la diminution des pressions. C'est ce qui est le plus dur et on peut être tenté d'aller vers de l'ingénierie écologique. La restauration implique de la vigilance. Cela peut se faire, mais vraiment quand on a garanti que l'on a retrouvé un site d'implantation qui permet le développement des coraux.

Pour moi, la priorité est de diminuer les pressions existantes. Cela veut dire qu'il faut prendre des dispositions en fonction des activités. Monsieur DE GRANDMAISON a bien raison si on est sur des sites où c'est le mouillage qui cause la pression.

L'assainissement, c'est une pression généralisée parce qu'il y a les courants. Même s'il y a des rejets à certains endroits qui vont conduire à des pressions directes, on est en présence d'un système qui est ouvert. La restauration peut se faire de façon sélective, mais il faut agir sur toutes les pressions.

M. GABRIEL : Je vais poser une question supplémentaire pour bien comprendre. Est-ce que cela veut dire que lorsqu'un fond marin est ravagé par une bactérie, une maladie, qu'on ne pourra jamais plus implanter de coraux à cet endroit ?

Je pense à la baie du Marin qui dans les années 70 était un endroit où les pêcheurs pouvaient facilement nourrir leur famille. Je suis du Marin et aujourd'hui on dit de la baie qu'elle n'a plus de valeur écologique. Est-ce que je dois entendre qu'à jamais cette baie ne va retrouver sa biodiversité marine ?

Mme BRADOR : Non. Ne pas faire de restauration cela ne veut pas dire sacrifier la zone et dire qu'à jamais elle a perdu sa valeur écologique. Si on prend l'exemple de la baie Marin-Sainte Anne, effectivement elle avait une valeur nourricière qu'aujourd'hui elle a moins puisqu'on peut quand même trouver de la vie dans cette baie.

Ce que je veux dire par là, c'est que la vie est apparue sans qu'il y ait eu besoin d'action de restauration portée par l'homme. La vie n'avait besoin que de conditions physico-chimiques pour se développer.

Dans la baie du Marin, il y a différentes pressions comme l'assainissement, le carénage ou le mouillage. À certains endroits, il peut y avoir un peu de pêche aussi, mais c'est très limité. Il faut limiter les pressions, retrouver la qualité des eaux, parce que c'est ça le point de départ. Si la qualité des eaux est retrouvée, on peut accélérer et jouer un rôle pour accélérer la reconquête de la biodiversité.

Il faut vraiment se dire qu'on ne peut pas éviter des décisions pour diminuer les pressions et que cela va demander d'adapter nos usages et nos activités.

M. CATIMEL : J'ai encore une question sur un sujet de l'assainissement que je devrais connaître, mais je n'ai pas la réponse en tête. Qu'est-ce qui est légalement imposé ou laissé libre sur la collecte du rejet des eaux usées des bateaux?

Mme BOCALY : Les bateaux doivent tous être munis d'une cuve de récupération des eaux grises et des eaux noires, en tout cas, ceux qui ont été construits après une certaine date.

Mme BRADOR : Ils doivent obligatoirement avoir la cuve, mais ce n'est pas clair sur l'obligation de rejet. Donc il y a une incertitude qui est clarifiée dans les règlements dans les zones de mouillage.

Dans les zones où le mouillage est organisé, il y a généralement un règlement de police qui clarifie et impose non seulement d'avoir cette cuve, mais d'utiliser la collecte. Quand on se documente et qu'on va dans le code, on comprend qu'il y a une imprécision.

Normalement, on se base sur une réglementation internationale qui dit que le rejet se fait au large, mais c'est pour le transport de marchandises. Ce n'est pas totalement vrai que pour les navires d'une certaine taille. C'est pour cela d'ailleurs que je pense qu'il y a une action législative ou réglementaire à faire pour les eaux grises et les eaux noires. Il faut clarifier l'obligation réelle. Après on peut jouer avec les mots et laisser le flou planer sur l'obligation des cuves à eaux noires et eaux grises et la récupération.

La collecte des eaux grises et des eaux noires est un préalable au développement de la filière nautique. C'est surtout une attention à apporter pour que dans les règlements des zones de mouillage cela soit très clair et que des moyens soient mis en place pour qu'ensuite le règlement soit appliqué.

Mme BEAULIEU : Je trouve que ce débat est vraiment très intéressant. On a une alerte sur une accélération d'un phénomène qu'on connaît déjà et on a les solutions.

Je ne suis pas catastrophiste par rapport à ce genre de situation, car la nature sait reprendre ses droits dès lors que l'homme disparaît. On s'en est très bien rendu compte avec les deux mois de confinement lié au COVID. On a vu sur des espèces animales qu'on n'aurait jamais imaginé se balader dans les villes.

On a la possibilité de résoudre le problème dès lors qu'on fait ce qu'il faut et de manière massive. Le problème c'est que l'on aura une grande difficulté à avoir cet impact. On a vu que c'est difficile d'avoir une action parce que les causes sont diverses. Pour certaines, elles sont d'ampleur.

Parler de l'assainissement au commun des mortels est important. Ils ne s'imaginent pas que l'assainissement c'est le problème de la fosse septique, que le nettoyage devant chez soi à l'eau de Javel et le renvoi des eaux dans la rivière est impactant.

Il y a plein de petites choses comme ça. On n'a pas l'impression d'avoir un impact négatif sur l'environnement. À l'échelle de l'individu, ce n'est pas grave, mais comme tout le monde fait pareil, cela devient problématique.

Je crois qu'il y a une prise de conscience à avoir. Je suis d'accord pour qu'on ne verse pas dans le catastrophisme, mais il ne faut pas non plus que l'on s'y habitue. Je crois qu'à notre niveau, il faudrait qu'on insiste sur la nécessité de la transversalité des solutions. On a déjà en place un certain nombre de dispositifs et il faut arriver à ce qu'ils soient en action maximale.

Je pense que pour avoir un impact fort ou au moins le ralentissement de cette problématique, il faut que tous ces plans qui existent soient appliqués. Peut-être que cela est déjà fait, mais à mon avis, il y a véritablement besoin que toutes ces solutions se mettent en action en même temps.

Peut-être aussi que cela nous permettrait de moins culpabiliser les gens et plus les responsabiliser. On pourrait leur dire "On a une problématique et des solutions, mais on ne va pas y arriver sans vous. Aidez-nous."

On n'est pas en train de parler de sauver la nature, elle n'a pas besoin de l'être. Elle va toujours survivre, mais nous, on risque de mourir. La nature a su faire face pendant des milliards d'années. Elle saura le faire pendant quelques décennies.

Le problème c'est nous. Si on n'a plus d'oursin, si on n'arrive plus à réguler toutes les problématiques d'érosion, notre petit territoire va disparaître. Que va-t-on va faire ? C'est là aussi qu'il faut responsabiliser les gens pour leur dire qu'il n'est pas seulement question de la nature, mais de notre mode de vie, de nos habitudes et qu'il faut sauver un territoire où on aime vivre.

Je ne sais pas si suite à cette alerte, il y a des préconisations qui sont déjà faites ou si c'est à nous de faire des propositions.

M. MARIE-REINE : Je pense que tu as raison. Aujourd'hui, il faut qu'à partir de ces alertes et de ce que l'on observe aussi, nous pratiquants du nautisme, de la plongée et des métiers de la pêche nous agissions.

On a une absence d'actualisation des données. Aujourd'hui, on ne connaît pas la situation à T0. Quel est l'état de nos coraux ? On n'a aucune carte qui va dire point par point qu'à Sainte Luce ou sur la côte atlantique on a telle dégradation. Il faut faire un point sur l'actualisation des données.

Il faut relancer l'IFRECOR qui doit être l'acteur sur les coraux. Il y a des moyens puisqu'il y a des lignes budgétaires. En 2020 le gouvernement a mis les coraux au centre de la biodiversité. Il y a eu énormément de lois, mais pas mal d'arrêtés n'ont pas été pris.

S'ils avaient été pris, cela nous aurait embêtés dans le développement de ce qu'on veut faire, notamment du port. Si des arrêtés tombent, il ne peut plus se développer et beaucoup de choses ne peuvent plus se faire. Il y a aussi cette approche économique. Comment faire pour concilier l'usage en termes de développement et de biodiversité ? Les deux sont nécessaires.

C'est vous qui représentez l'État à l'IFRECOR. Il faut remettre l'IFRECOR en ordre de marche. Il faut qu'il soit pilote avec le Parc marin pour nous donner une carte actualisée de l'état de nos coraux.

Il y a aussi une approche globale. On s'est focalisé sur les herbiers, notamment lorsqu'on parle de mouillage, mais il y a aussi une dégradation des coraux. Avec les mouillages, il faut que l'on ait cette approche et le courage de voir aussi cet impact.

Il y a aussi une petite part d'hypocrisie en nous quand on regarde les dégâts que font au Cap Est les filets. Je suis Franciscain, je plonge et je vois que l'on n'a plus les coraux qui étaient en bonne santé.

Mme BRADOR : On a un enjeu avec les barrages à sargasses qui ont un impact sur les herbiers et les coraux.

M. MARIE-REINE : Tu as plongé et tu as vu qu'avant il y avait les coraux et que les filets ont un impact dans ces endroits. Cela fait un moment que l'on fait remonter qu'il y a urgence à améliorer les filets du Cap Est et rien ne se passe.

Voici un site où il y a quand même un peu de biodiversité. On a encore des coraux en bon état et des alertes du Parc marin. Je pense qu'il faut qu'on puisse s'attacher à cela. Il faut trouver un process quand on met les filets pour qu'on les implante correctement.

Il faut remettre les coraux au centre de nos observations, parce qu'on a tendance à ne voir que quelques aspects comme les tortues. On a oublié que la barrière de corail a un rôle protecteur contre la houle et pas mal d'autres choses.

Comme l'avait fait le gouvernement en 2020, les coraux doivent être au centre de nos préoccupations parce qu'il y a des dégradations, qu'elles aient pour origine les usages, les pesticides, les sédiments ou un peu de tout.

Il faut savoir à quel stade on est. Je pense qu'il faut une coorganisation Parc marin-ODE-services de l'État puisque c'est vous qui pilotez tout cela. Il faut qu'on nous dise la vérité. On ne peut pas partir sans constat. Même à Fond Boucher, il n'y a que des données d'Impact mer localisées à quelques points, même si elles datent de 2022.

Mme BOCALY : On a 15 points de suivi.

M. MARIE-REINE : 15 points pour toute une île !

Mme BOCALY : Il faut savoir que la DEAL a aussi mené un suivi spécifique sur la maladie SCLTD sur une vingtaine de sites en plus de notre suivi DCE. Il a été fait jusqu'à la fin de 2021. Il apporte des données sur plus de sites.

M. MARIE-REINE : Y a-t-il dans les circuits une étude de l'impact des sargasses sur les coraux ?

Mme BOCALY : C'est en cours avec une thèse qui est faite sur l'impact des récifs coralliens, les herbiers et la physico-chimie des eaux littorales.

Mme BRADOR : Il y a deux choses qui vont arriver. La première, c'est l'actualisation de la cartographie des biocénoses marines qui sera livrée au premier trimestre 2023. C'est 500 plongées et une carte qui va actualiser les écosystèmes et nous donner des informations sur leur état de santé de façon plus précise.

Le Parc marin finance aussi une thèse sur l'impact des sargasses sur les herbiers, coraux et mangroves pour avoir des indicateurs permettant de qualifier cela. Il y a beaucoup d'informations qui vont arriver courant 2023, après, il faudra que l'on puisse prendre des décisions avec ce qui nous sera proposé.

Les connaissances s'améliorent au fur et à mesure. On finance également avec l'IRD à l'échelle des Antilles françaises un projet qui s'appelle PACO (Potentiel Adaptatif des Coraux) pour identifier les coraux les plus résilients au changement climatique. On pourra, mieux réfléchir à de la restauration avec des informations précises sur ceux-ci et en parallèle améliorer la qualité du milieu et réduire les pressions.

M. DE GRANDMAISON : Est-ce que l'on a un suivi de la température de l'eau et quelle est son évolution ?

Mme BOCALY : On a un suivi de la température de l'eau et elle est plutôt stable.

M. DE GRANDMAISON : Alors que l'on parle des coraux, il y a une trentaine d'escales hors des terminaux de croisière de bateaux qui sont prévues au mouillage. On ne peut pas nous dire qu'il faut protéger les fonds marins et au-delà de 200 m permettre aux paquebots de 300 m de venir et de lâcher leurs ancres. Je prends l'exemple de Grand Anse ou de l'Anse à l'Âne. Sommes-nous sûrs que ces bateaux vont dans des endroits où on peut mouiller ?

On nous dit de ne pas faire. On nous a même invités pendant le Tour des yoles à utiliser des mouillages écologiques qui n'existaient pas. Là les navires vont arriver dans un mois et ils vont s'ancrer avec des chaînes qui n'ont rien à voir avec celles des bateaux de plaisance !

Mme BOCALY : Pour revenir sur la température, elle est globalement stable. Après on observe de temps en temps quand même des épisodes de température élevée des eaux, ce qui crée le phénomène de blanchiment des coraux.

Mme BRADOR : Jeudi, il y a un séminaire sur l'organisation et la planification des mouillages. Toutes ces questions vont être posées.

Sur la question de la connaissance des fonds sur lesquels les ancres vont être lâchées, il y a un arrêté préfectoral qui définit des zones où le mouillage est autorisé pour les gros bateaux. De facto, tout ce qui n'est pas autorisé est interdit.

Cet arrêté va évoluer parce qu'effectivement, il manquait une connaissance précise du milieu. Il a été pris alors que le Parc venait tout juste d'être créé sur le plan réglementaire. On a eu des échanges avec la Direction de la mer qui finance actuellement des prospections pour soit valider ces zones, soit les faire évoluer.

Les plongées sont faites par Impact mer, le même bureau d'étude qui a travaillé sur la DCE, pour actualiser, affiner et mieux localiser les zones autorisées au mouillage des gros bateaux. C'est un mouillage particulier où l'idéal serait d'avoir des coffres, mais cela a un certain coût.

On va avoir jeudi le témoignage de la façade Méditerranée qui a essayé d'avoir une stratégie qui permet d'englober les problématiques de la petite et de la grande plaisance et qui a déployé une méthode sur une durée de 10 ans pour réduire l'impact sur les herbiers de Posidonie.

Il y a des choses à faire très rapidement, mais je pense qu'une stratégie est à mettre en œuvre, parce que ce qui se fait à un endroit à un impact ailleurs. Donc c'est à l'échelle du territoire qu'il faut réfléchir pour la petite et la grande plaisance.

Mme BEAULIEU : Ce que j'aurais aimé, c'est qu'on arrive à créer de la synergie, qu'on ne se batte pas les uns contre les autres. On ne va pas y arriver sinon. Il ne faut pas chercher des coupables. De toute façon, on est tous responsables à des degrés divers et variés.

Pour moi, il y a la nécessité de prise de conscience collective qu'il n'y a pas de petits gestes, mais de bons gestes à avoir maintenant. La synergie sur tous les plans d'action et sur notre volonté de trouver des solutions est importante.

On ne trouvera pas de solution magique, puisqu'à mon avis tant que l'homme sera présent, la nature sera menacée. Comment faire pour réduire l'impact ? Comment faire pour que ce soit supportable à la fois pour les écosystèmes et puis aussi pour les populations ?

J'aurais vraiment aimé que l'on soit dans une dynamique positive, constructive et que l'on arrive à ce que cela se voit. Il faut créer une vraie cohésion autour de ces questions sans passion, mais toujours en étant dans la responsabilisation et la responsabilité.

M. LARCHER : On a parlé des Anses d'Arlet, on a parlé des coraux, des fonds marins, des herbiers, mais tant qu'il n'y aura pas de réunions de concertation entre les services de l'État, les municipalités et les professionnels, rien ne va évoluer.

Il y a des arrêtés préfectoraux, mais il y a aussi des arrêtés municipaux. Dans la bande des 300 m nous avons des zones qui sont réservées à la pêche et qui ne sont pas respectées, notamment chez nous aux Anses d'Arlet.

Quand je prends un arrêté disant qu'il faut protéger une zone pour la pêche, l'État passe dessus et donne une autorisation de mouillage à des plaisanciers qui se moquent de la profession de pêcheur.

Il faut qu'aujourd'hui on prenne la décision d'agir ensemble pour trouver des solutions. Nous avons la chance de travailler avec un chercheur du CNRS qui a sa base aux Anses d'Arlet. Il accueille des étudiants et les forme. Quand on a mis en place le mouillage écologique, les herbiers ont repoussé et les poissons sont revenus.

Au Marin, peut-être que si on arrive à mettre en place ce type mouillage, cela va repartir. Ce n'est peut-être pas perdu. Aujourd'hui, il y a des bateaux qui viennent hors des 300 m, qui jettent des ancres, qui font un peu du n'importe quoi et qui détruisent les fonds marins.

Il faudrait que l'on sache ce que l'on veut pour ce pays et il faudrait réagir. Je compte sur vous pour le faire, pas seulement pour chez moi, parce que nous allons le faire d'une manière ou d'une autre. Je pense que si on ne fait pas attention, si on n'y prend pas garde, nous aurons des soucis au niveau de notre biodiversité.

En tout cas, il est prévu que j'intervienne jeudi sur le mouillage. Je vais dire ce que j'ai à dire.

M. MARIE-REINE : Ce que tu dis ne me choque pas, monsieur LARCHER. Je pense qu'il faut prendre ses responsabilités à un moment donné et que la concertation c'est l'élément qui est le plus constructif. Quand il n'y en a pas, une forme de désorganisation s'installe.

Donc je suis d'accord avec toi qu'il faut bien faire les choses et très en amont. Je réitère qu'il faut un véritable état des lieux de l'état de nos coraux, en fonction des différentes bathymétries.

Monsieur DE GRANDMAISON vient de parler de la zone des 200 m. Nous avons très peu de données dans ces zones-là. Peut-être qu'il faudrait approfondir la connaissance dans le futur. C'est quand même important et il faut réveiller un des acteurs qui est un peu endormi pour qu'il soit en co-construction avec l'ODE et le Parc sur cela. L'IFRECOR est en train de se moderniser. Il y a de gros changements en perspective.

Je sais qu'il existe des lignes de financement qui ne sont pas du tout utilisées. Donc je compte sur vous pour qu'on puisse avoir un état des lieux assez concret qui permettra aux maires de savoir ce qu'il en est lorsqu'ils en auront besoin.

M. RENE-CORAIL : C'est vrai que la question des coraux pose problème. Nous allons beaucoup en parler jeudi, car il y a l'arrivée en masse de ces bateaux à la Martinique. Le problème c'est qu'ils jettent ici et là des détritiques ou lâchent les ancres à n'importe quel endroit. Ça, on le subit aussi bien aux Trois-Îlets qu'ailleurs.

On avait une difficulté autour du ponton du Bakoua, j'en sais quelque chose. Aujourd'hui, aussi étrange que cela puisse paraître, malgré le nombre de bateaux qui s'y installent, on a

enlevé quand même pas mal de voiliers devant le Bakoua et le Méridien. Cela a permis le retour d'une certaine faune, particulièrement près de la plage de l'Anse Mitan.

Néanmoins d'autres problèmes se posent, notamment celui de l'assainissement qui est crucial. Quand on regarde Fond Boucher et Loup Caravelle, cette difficulté doit se poser. Il y a sans doute un travail à faire avec la ville de Bellefontaine pour pouvoir agir sur l'assainissement à mettre en place dans cette zone de Fond Boucher, car elle ne dispose pas à mon avis de traitement collectif. À Loup Caravelle cela est pire.

Toute cette information doit être apportée au peuple martiniquais. Il y a un problème et il vient de chez nous. On a mis en exergue celui de l'eau potable, mais celui de l'assainissement est plus important. On voit bien ce qui se passe actuellement en hexagone où les gens avec la sécheresse se retrouvent dans la même situation. On avait l'impression que c'étaient les élus martiniquais qui n'avaient pas fait le nécessaire pour qu'il y ait de l'eau.

Certes il y a eu des difficultés en 2020, mais il y a surtout le problème de l'assainissement. C'est sur celui-ci que nous, élus et administrations, devrions travailler pour permettre aux réseaux d'assainissement et aux postes de refoulement de fonctionner correctement. Avec l'eau parasite dans les réseaux d'assainissement, il y a un lessivage des stations d'épuration. Cette information est à porter auprès de la population martiniquaise en 2022-2023 pour leur dire « Prenez conscience de votre assainissement. »

L'eau coûte cher. On dit que l'on a l'eau la plus chère du monde ou de France ce qui est totalement faux puisque l'eau et l'assainissement en hexagone sont à plus de sept euros le mètre cube. Il est facile de dire que les presque six euros que nous payons ici sont trop élevés. C'est le prix payé pour son environnement, pour sa santé, pour permettre effectivement que nos enfants et petits-enfants puissent retrouver des fonds marins convenables. Ça a un coût et c'est moins cher que la champagne.

M. DE GRANDMAISON : Je réitère ma demande pour qu'on nous fasse un point sur les prestataires de service qui doivent mettre les boues de fosses septiques dans les exutoires prévus à cet effet.

La dernière fois qu'on a parlé de ça, il y avait un certain nombre de professionnels qui n'apportaient pas les fiches de traçabilité. Les a-t-on retrouvés ? Est-ce qu'aujourd'hui, tout le monde amène les boues là où il faut ? Nous ne pouvons pas passer notre temps à travailler ici alors qu'au même moment quelqu'un va détruire tout notre action et l'argent que l'on a mis à disposition des Martiniquais pour s'occuper de l'assainissement.

Si les personnes qui sont censées prendre les boues chez les particuliers et les amener dans des centres les jettent dans la nature, s'ils n'ont pas les fiches de traçabilité, il ne faut pas les habiliter de nouveau et il faut que le CEB prenne sa pleine responsabilité à ce sujet.

M. MARIE-REINE : Est-ce que cela s'est amélioré au niveau des prestataires qui déverseraient leurs boues ?

Mme BOCALY : Ce sujet est plus de la compétence de la DEAL, notamment du pôle police de l'eau qui pourra vous apporter ces informations-là puisqu'ils font les contrôles là-dessus.

## Questions diverses

M. MARIE-REINE : Un point des questions diverses a été remonté par monsieur PAVIOT, qui se propose d'être un animateur de la commission technique. Il voudrait avoir quelques éclaircissements sur tout ce qui est forage, notamment dans la nappe phréatique.

J'en profite aussi pour dire que la prochaine réunion du CEB se tiendra vers fin novembre. Nous allons fixer la date avec Madame ADIN, car il y a un avis à donner sur le Plan pluriannuel d'intervention (PPI) et sur les taux des redevances. Il y a des questions, notamment sur les rejets industriels qu'il faudrait pouvoir taxer un peu plus.

M. PAVIOT : La question de la ressource est importante, car prélever dans la nappe phréatique est sensible. Il y a un cadrage théorique, mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas vraiment d'encadrement effectif. L'eau est un bien commun et je pense que chacun se sert un peu comme il veut. Ici, on n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur les demandes de prélèvement dans les nappes phréatiques ou des eaux souterraines.

Ce qu'il est important de savoir, c'est que les volumes prélevés ne sont pas vraiment cadrés. Est-ce que c'est lié à un besoin, est-ce qu'on fait d'abord l'étude d'un besoin en irrigation ou autre chose ? On ne sait pas à quoi servent les prélèvements.

Je saisis l'occasion pour parler aussi des prélèvements en rivière parce que la Chambre d'agriculture est mandataire pour ces demandes. On avait prévu de mettre en place un organisme unique de gestion collective de l'irrigation, mais cela n'a pas vu le jour.

Le schéma d'irrigation de la CTM va arriver et j'aimerais que l'on puisse éclaircir les choses en matière de prélèvements. Cette année par exemple la Chambre d'agriculture n'a pas eu de retour de la DEAL sur les demandes de captage en rivière pour les agriculteurs. Ceux qui prélèvent sont donc dans l'illégalité.

Que fait l'État ? J'aimerais bien le savoir parce que les prélèvements dans les nappes phréatiques sans que les volumes soient mesurés posent problème. L'eau est un bien commun et on n'en fait pas ce qu'on veut.

Mme DEPOORTER : Nous serons bien volontiers partie prenante d'une commission technique pour parler des forages pour l'eau agricole ou l'alimentation en eau potable. On avait déjà discuté sur cet objectif d'organisme unique de gestion de l'eau. Aujourd'hui on a vraiment un volume fixé par la police de l'eau et après on a des forages individuels, mais en tout cas on peut refaire le point commission technique.

Ces autorisations de prélèvements sont en général proposées en CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), mais je suis vraiment pour que l'on fasse un débat technique sur cela, puisque ce n'est pas forcément au CODERST que l'on peut avoir une discussion approfondie.

Je reviens juste sur le sujet de l'assainissement pour dire que l'on a accentué les contrôles sur les vidangeurs et que du coup on arrive à des propositions de retraits ou de suspensions d'agrément quand les règles de l'art ne sont pas respectées. Un CODERST est prévu avant la fin de l'année justement pour passer des projets d'arrêtés de retrait d'agrément.

M. DE GRANDMAISON : Cela veut dire qu'il y a toujours des entreprises qui ne sont pas en règle. C'est ça que vous nous dites ?

Mme DEPOORTER : Oui, les entreprises contrôlées qui ne sont pas en règle vont se voir retirer leur agrément.

M. DE GRANDMAISON : Et pourquoi ne les arrête-t-on pas tout de suite ?

Mme DEPOORTER : Parce qu'il y a un certain nombre de processus administratifs à conduire pour sécuriser la procédure de retrait et cela passent par le CODERST.

M. DE GRANDMAISON : C'est parfait ! On avance, même si on ne va pas vite.

Mme ADIN : Monsieur DE GRANDMAISON est revenu plusieurs fois sur la problématique des vidangeurs, mais j'alerte sur le fait qu'on est bien sur une chaîne de responsabilités. Certes des questions sont posées quant aux pratiques des vidangeurs et il est légitime de les soulever. Il est urgent que certains agréments soient retirés, pour autant se pose la question du marché de la vidange.

Combien de personnes vidangent effectivement leur fosse septique ? Il y a effectivement un petit nombre de vidangeurs qui travaillent plus ou moins bien, ce n'est pas à moi de le dire, mais à la police de l'eau. Mais il y a aussi une alerte que nous posons à l'ODE sur le fait que les fosses septiques ne soient pas entretenues et qu'il n'y ait pas de vidanges du tout.

Les gens restent 15 ou 20 ans sans vidange et ça aussi c'est facteur de pollution. Ce n'est pas uniquement le fait des vidangeurs sauvages qui verseraient les boues dans la nature. Je voulais quand même souligner ça. Il y a à appréhender la chaîne de responsabilités, car pour le coup, là, nous sommes quand même nombreux à être responsables.

M. DE GRANDMAISON : On est en train de faire une campagne de promotion sur la pose, pourquoi n'introduit-on pas une date de vidange ?

Nous avons aussi discuté ici du prix de la vidange qui tournait autour des 1 500 euros et nous avons éventuellement parlé d'un accompagnement pour les gens en difficulté sociale. Il faut que l'on revienne à cette réflexion ou que l'on retienne une partie du montant pour garantir que ces boues aillent en centres de traitement.

M. LARCHER : L'Espace Sud donne une aide qui peut aller jusqu'à 7 000 € pour restaurer la fosse septique. Si on vidange, il y a toujours des travaux à faire.

Mme ADIN : Je souhaitais dire qu'effectivement l'Espace Sud était assez avant-gardiste. C'était avant le DFAP. Aujourd'hui la disposition de l'aide financière aux particuliers est déployée dans les trois EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Pour autant l'aide dont parle monsieur LARCHER continue à exister à l'Espace Sud et c'est une bonne chose.

Concernant la vidange, la compétence entretien est en question dans au moins deux EPCI. Je sais qu'il y a des travaux qui sont aujourd'hui menés. Une étude a été lancée à CAP Nord (Communauté d'agglomération du pays Nord Martinique) pour savoir si cette compétence-là ne pourrait pas être reprise par l'EPCI pour essayer d'agir sur le prix et accompagner les particuliers à entretenir leur fosse septique.

Ce sont les pistes de travail qui existent aujourd'hui et qui ne sont pas aux mains de l'ODE, mais chez les détenteurs de la compétence. C'est à la charge des EPCI de voir si cela est soutenable financièrement et si effectivement pour eux ça vaut le coup d'aller dans ce sens-là.

Je sais qu'au niveau de la direction eau-assainissement de CAP Nord, cette étude est en cours et ils pensent prendre la compétence entretien des fosses septiques. Pour être tout à fait complet, monsieur DE GRANDMAISON, lorsque le particulier se voit verser une aide dans le

cadre du DFAP, c'est-à-dire dans le cadre de la réhabilitation de sa fosse septique, il s'engage à nous présenter un contrat d'entretien pour que l'aide puisse être versée.

M. MARIE-REINE : J'ai visité une entreprise agricole au François après une période de sécheresse et j'avais l'impression de me trouver à Ajoupa-Bouillon. J'ai vu le taux d'humidité et il faisait frais en pleine sécheresse. J'ai vu de l'eau à profusion alors qu'à 100 mètres il n'y en avait pas et cela a attiré mon attention.

Je me suis dit que ceux qui ont ces autorisations de forage vont voir le prix du foncier agricole augmenter et donc les terrains seront beaucoup plus chers dans quelques années en comparaison de terrains asséchés. Il y a quand même une éthique à avoir, car cela m'avait vraiment choqué.

Il y a également un facteur moral et nous n'en avons pas vraiment pris conscience. Devant cela, je pense qu'il faut quand même des normes, un cahier des charges. Il faut vulgariser l'information, car aujourd'hui, beaucoup de personnes ne savent pas qu'il y a des autorisations pour les forages. Le grand public a le droit de savoir qu'il y a des dizaines d'autorisations de forages en Martinique dans la nappe phréatique.

Que cela soit dans les bassins ou dans les rivières souterraines, ce n'est pas choquant, mais dans la nappe phréatique, je pense qu'il faut rendre transparentes certaines données publiques. Il faudrait donc que l'on ait un état des lieux dans la commission technique.

M. RENÉ-CORAIL : Suite à l'appel d'offres de la CTM qui a été lancé pour ce schéma d'irrigation, une entreprise a été retenue. Elle a démarré les travaux au mois de septembre. Cela avait été repoussé de deux mois, car les agents en charge de cette partie n'étaient pas opérationnels. Cela permettra la mise en place de l'autorité unique avec la CTM pour pouvoir commencer à mieux gérer ces prélèvements dans la nappe phréatique et les autorisations données.

Avec les données que nous avons au niveau de l'Espace Sud, on parle beaucoup plus aujourd'hui de rivières souterraines que de nappes phréatiques. Le BRGM (Bureau de recherche géologique et minière) utilise les autorisations qui sont données pour pouvoir mieux connaître le sous-sol.

Il suit les autorisations de forage et à partir de celles-ci, il récupère des données qui permettent effectivement de cartographier l'eau souterraine à la Martinique. Je ne savais pas qu'il y avait autant d'autorisations de forage.

Aux Trois-Îlets, j'ai vu que dernièrement on a demandé une autorisation pour arroser la canne. En plus, ces sociétés agricoles sollicitent la CTM et l'Europe pour pouvoir financer la mise en place de ces forages avec l'accord de l'État. Là aussi l'autorité unique devrait mieux contrôler ces différentes autorisations avec les services de l'État.

Il ne s'agit pas uniquement des problèmes de la canne et de la banane, mais aussi du problème des prairies du Sud parce qu'il nous faut garder cette production agricole. Il n'y a pas assez de viande dans notre pays. Chaque élevage a perdu en moyenne une centaine de têtes cette année et donc il ne faut pas se faire d'illusion.

Comme le collègue LARCHER l'a dit pour l'Espace Sud en ce qui concerne l'assainissement, une aide a été mise en place pour permettre aux particuliers de refaire leur système d'assainissement là où ils ne peuvent pas se raccorder. Mais nous les maires nous essayons de faire l'extension des réseaux pour imposer à quasiment toute cette population le raccordement au réseau collectif.

Quand on parle de 40 % de raccordement en Martinique, nous sommes à plus de 50 % aux

Trois-Îlets. Ces extensions de réseau permettent effectivement que les stations d'épuration soient mieux entretenues et contrôlées.

L'Espace Sud, dans le cadre de son SPANC (Service public d'assainissement non collectif), met en place progressivement cette politique, car c'est l'eau qui paye l'eau. On ne va pas aller chercher des financements dans le budget de la collectivité pour pouvoir financer ces opérations. On est en train d'embaucher progressivement des agents qui vont permettre d'aller contrôler effectivement les différents systèmes d'assainissement non collectifs.

Je ne me rappelle pas ce qui s'est passé pour CAP Nord qui a pris tout un secteur sur une commune pour pouvoir contrôler le système d'assainissement et permettre effectivement au SPANC de fonctionner.

Nous, nous venons d'embaucher également pour pouvoir compléter ce service SPANC de l'Espace Sud, mais on ne peut pas le faire d'un coup, car il en faudrait au moins une dizaine de personnes. On pourrait les trouver, mais le problème c'est qu'il faut également avoir le financement. C'est du fonctionnement, pas de l'investissement.

C'est aussi quelque chose que nous devons au fur et à mesure apprendre à notre peuple martiniquais. Pour faire une construction, on va trouver les fonds européens, ceux de l'État, ceux de la CTM, mais comment financer le fonctionnement pour l'entretien de ce que nous avons construit ?

C'est à ce moment-là qu'on se dit que nous n'avons pas les moyens d'entretenir ce que nous avons construit. Donc c'est au fil de l'eau que l'on peut mettre en place le personnel. Je dis qu'il faut faire une grande publicité au peuple martiniquais et à tous les usagers pour expliquer que le problème de l'assainissement est plus crucial que celui de l'eau potable.

Certes il faut qu'on ait des réserves d'eau potable à la Martinique. Mais là aussi il y a une confusion parce qu'on nous dit que ce sont les réservoirs qui ne peuvent stocker que quatre à cinq jours de consommation. Si vous mettez de l'eau plus longtemps, et bien vous risquez sur le plan sanitaire de ne pas pouvoir l'utiliser. Donc ce ne sont pas des réservoirs comme ça qu'il faut construire pour pouvoir dire qu'on aura toujours de l'eau.

Ça n'a rien à voir avec les réservoirs de tête à Rivière Blanche de 5 000 ou 8 000 mètres cubes qui sont là pour pallier au problème de la turbidité de l'eau qui peuvent durer une journée. Quand on nous dit qu'en fait avec les rivières on peut pallier aux sécheresses et bien en Martinique, il n'y a que pour 10 jours d'eau potable. Donc maintenant il faudra, dans le cadre des diagnostics qu'on est en train de mener, faire pour que demain il y ait de l'eau malgré la sécheresse.

Est-ce qu'on ira vers un barrage du type de la Manzo ? Ce sont des choses de ce genre qu'il faudrait créer à la Martinique pour permettre effectivement d'assurer l'alimentation en eau potable à toute la population jusqu'aux années 2050. S'il pleut, il faut pouvoir conserver cette eau pour pouvoir l'utiliser en période de sécheresse parce qu'on en aura une importante dans les années à venir.

Avec les rivières souterraines, les forages que nous faisons peuvent permettre de savoir ce qu'il y a en dessous. On nous dit d'aller chercher dans la plaine du Lamentin. Là aussi il y a le problème de la pollution avec tout ce qu'on a mis dans les bananeraies, les plantations de cannes à sucre et autres productions.

L'eau est-elle de qualité s'il faut dépenser des millions pour pouvoir la rendre potable ? Ce sont toutes ces choses que le SDAGE doit prévoir. Le problème c'est l'information qui doit être apportée à l'ensemble de la population, à nous les élus et aux personnes concernées pour permettre de prendre conscience de la situation.

On va commencer par les problèmes de mouillage pour que les Martiniquais comprennent que la mer est un sujet crucial pour la biodiversité, mais il faut également parler de ce problème d'assainissement et de l'eau potable qui risque de se poser à partir de 2030. Ce n'est pas un problème de canalisations ou de réservoirs, c'est un problème de ressources et de réserves.

M. LARCHER : Effectivement, il y a l'eau tombant du ciel qu'il faudrait économiser. On sait très bien qu'il faudrait faire une importante analyse en ce qui concerne la pollution. Je vois qu'il y a une commission technique qui a été mise en place. Elle devrait s'appuyer sur des recherches. Nous avons nos scientifiques en Martinique qui travaillent énormément sur cela.

Il faudrait aussi le faire pour des eaux de ruissellement qui polluent la mer. Aujourd'hui on remarque qu'il y a de plus en plus d'espèces envahissantes. Cette eau de ruissellement entraîne des nutriments comme l'Amazonie pour les sargasses. Il faudrait connaître les origines de cela.

Ensuite on sait que les coraux sont malades. Il y a le blanchiment des coraux. Tous les scientifiques le disent. Il nous faut travailler là-dessus, trouver les origines du problème, les sources de pollution.

J'ai rencontré un plongeur du commandant COUSTEAU. Il y a deux-trois ans, il plongeait de Sainte Anne et à Fort-de-France et il voyait beaucoup de lambis et récemment, il n'en a vu qu'un seul. Il m'a dit qu'il devait y avoir une forte source de pollution au niveau de la Martinique.

Il faut que l'on fasse attention à cela. S'il y a une commission technique, elle devrait s'appuyer sur ces recherches et proposer pourquoi pas des solutions pour régler ce problème-là.

M. MARIE-REINE : Pour arriver à de bons résultats, il faut s'appuyer sur le plan de gestion du Parc marin. Parmi les priorités, je pense qu'aujourd'hui il faut faire remonter l'état des coraux. Je suis d'accord avec toi, quelque chose se passe et il y a des alertes. Je pense qu'il y a une association d'impacts et il est temps d'avoir une réelle réflexion sur les coraux.

Lorsqu'on commence à ne plus avoir de coraux, c'est un peu Tchernobyl qui s'installe. Quand on plonge, on voit ces effets-là. Les endroits qui sont sans vie, cela n'est pas attrayant. On parle de développement économique, mais il y a aussi un facteur de dépréciation touristique. Quand on a une biodiversité intacte, cela amène du monde, donc je pense qu'on a tout intérêt à garder quand même l'aspect biodiversité autour de chez nous, le plus sainement possible.

Mme HIELARD : Je voulais apporter un éclairage technique par rapport aux interventions précédentes notamment sur le fait de caractériser les pollutions qui arrivent par les eaux de ruissellement. Avec l'ODE, on s'est déjà attaqué au sujet, notamment au sein du Contrat de baie, à l'époque pour pouvoir essayer de caractériser.

C'est techniquement très compliqué parce que l'on travaille sur des écosystèmes et qu'il y a des effets d'intégration qui sont complexes. Il est difficile de faire une carte d'état des coraux simplifiée, car ils sont nombreux et ils réagissent à de multiples facteurs.

Le lien pression-impact qu'on a tant de mal à identifier, même au niveau mondial, est très difficile à appréhender. On voit bien des écosystèmes qui changent d'état, qui réagissent à certaines choses, mais il est difficile de cibler exactement qu'elle est la pression en cause. Il y a ce qu'on appelle l'effet cocktail qu'on connaît très bien avec les pesticides. Ce sont des préoccupations techniques sur lesquelles nous travaillons.

Des chercheurs d'ailleurs nous aident à essayer de trouver les bonnes méthodes pour la

caractérisation. En ce moment par exemple, nous travaillons avec le BRGM, la CACEM (Communauté d'agglomération du centre de la Martinique) et l'Espace Sud sur l'impact de l'érosion et des matières en suspension qui, quand il y a de fortes pluies, ravinent et arrivent dans la baie de Fort-de-France par la Lézarde et par la Rivière-Salée. On essaie justement de les caractériser, mais même à ce niveau, la méthodologie est vraiment complexe.

M. PAVIOT : Je voudrais revenir sur la ressource en eau. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici, il y a une nécessité de la sanctuariser. Il est important que l'on décrète que l'eau est un bien commun et qu'il faut absolument la gérer pour les générations futures et pour nous-mêmes.

M. JÉRÉMIE : Je voudrais retourner sur le sujet du comité technique. Je souhaite savoir comment il va s'articuler avec les praticiens ou les structures sur le sujet de la gouvernance locale.

La presse spécialisée exposait il y a environ cinq mois que le problème de l'application de la transition écologique et de toutes ses déclinaisons, c'est la question de la gouvernance locale. C'est un véritable frein parce qu'en réalité s'il y a beaucoup d'ingénierie, de techniciens qui travaillent et des financements qui sont prêts (caisse de dépôt, ADEME...), il n'y a pas suffisamment de projets locaux qui pèsent pour réellement activer les transitions dans le domaine de l'eau.

Aujourd'hui les praticiens disent que le bon échelon pour pouvoir mettre en réseau et agir, ce sont les DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale). Localement, quel sera le bon niveau de pilotage dans le domaine de la biodiversité et de l'eau pour renforcer, rendre effective et efficace cette gouvernance locale ?

M. MARIE-REINE : Concernant la commission technique, monsieur PAVIOT va animer différentes thématiques et pour l'instant il n'y a que la vulgarisation de l'information concernant les forages qui doit être faite. Tu peux te rapprocher de lui pour voir s'il y en a d'autres et nous les présenter au prochain CEB. Maintenant est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

M. CATIMEL : Je signale que je n'ai pas pu venir à la dernière réunion du CEB et que ma candidature au comité technique a été citée tardivement après les nominations. Je suis encore candidat si quelqu'un veut bien l'accepter en commission technique.

M. MARIE-REINE demande s'il y a un obstacle à cela. En l'absence de remarque, il annonce que M. CATIMEL est un nouveau membre de la commission technique.

Il constate que tous les sujets en question diverse ont été abordés et remercie les présents. Il rappelle qu'il y a séminaire sur les mouillages le 6 octobre 2022 et invite à y participer, même s'il est un peu tard pour s'y inscrire.

La réunion se termine à 11h50.

**Le Président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité**

**Olivier MARIE-REINE**

